

LES MOULES DANS LES EAUX DU LITTORAL BELGE.

Par E. DE BOCK,

Membre de la Commission de Mariculture et de Mytiliculture.

Lorsqu'on parcourt le littoral belge, et qu'on observe attentivement les ouvrages qui y sont établis et notamment les estacades, brise-lames et autres ouvrages de Nieupoort, de Westende, Middelkerke, Ostende, Wenduyne, Blankenberge, Zeebrugge, etc., on constate qu'ils sont parsemés, sinon souvent entièrement couverts de couches plus ou moins épaisses, de naissain de moules, sur les parties soumises à l'influence de la marée.

Au cours d'un séjour que nous avons fait à Ostende, nous avons eu l'occasion d'examiner plusieurs de ces ouvrages et d'une manière toute spéciale les cinq brise-lames établis devant cette dernière ville, entre l'ancien phare et le Châlet Royal, et les constatations que nous y avons faites paraissent des plus intéressantes.

Ces ouvrages, et principalement les parties situées, à la **limite de la basse marée**, sont littéralement couverts, parfois sur plusieurs centaines de mètres carrés, d'une épaisse couche de naissain de moules. La disposition de naissain sur la pierre de taille, formant l'enveloppe extérieure de ces brise-lames, est très caractéristique. Le naissain ne pouvant s'accrocher à la pierre de taille, dont la surface est très lisse, il s'accroche au mortier des joints, dont la surface est rugueuse et chaque pierre forme ainsi une espèce de cadre, dans lequel le naissain est enchâssé, **la bouche en haut**, comme les pierres précieuses dans une parure.

Les divers sujets de ce naissain ont sensiblement les mêmes dimensions d'environ 8 à 10 millimètres de longueur, et ils sont tellement serrés les uns contre les autres, qu'il est impossible d'en tirer un seul sujet, sans en entraîner plusieurs autres. Chose curieuse, on n'y découvre aucun sujet de plus grand développement, ou de moules adultes. Il est à supposer que les sujets sont enlevés du cadre, à un certain développement, à cause de la prise qu'ils offrent à la force de la lame d'eau.

Lorsqu'on envisage la régularité dans la disposition des

divers sujets, leur taille sensiblement la même et l'uniformité de la couleur de leurs enveloppes, ou valves, on se sent impressionné de la vigueur et l'intensité de la vie de ces petits mollusques. Mais cet amoncellement de naissain et l'intensité de vie qui le caractérise, ne se présente pas seulement sur les brise-lames à Ostende, mais également, et dans une plus large mesure encore, sur les pieux de support et les entretoises des estacades, ainsi que sur les brises-lames, situés de part et d'autre du chenal reliant le port à la mer. La même situation se présente encore pour d'autres ouvrages de notre littoral.

Quand on réfléchit à ces amoncellements de naissain et à son intensité de vie, on finit par rechercher l'explication de cet état de choses, et on se demande tout d'abord d'où vient ce naissain ? La réponse est simple : Il vient naturellement des grandes moules, ou de moules adultes, qui doivent se trouver quelque part dans la mer. Mais ces moules doivent être en grande quantité, sinon le naissain ne serait pas si abondant sur nos côtes. Il est possible, et même probable, que ces **bancs de moules**, ne sont pas très éloignés de notre littoral, car s'ils se trouveraient à de grandes distances, le naissain serait vraisemblablement dispersé au loin par les marées et les courants, et il ne viendrait pas d'une manière si abondante sur les ouvrages de nos côtes.

D'autre part, l'intensité de vie du naissain prouve d'une manière péremptoire, que les eaux de notre littoral lui conviennent sous tous les rapports pour sa conservation et son **développement**.

Malheureusement, nous ne disposons pas de terrains convenables pour la culture de la moule sur la côte belge. Sur toute l'étendue de notre littoral, il existe des plages avec des amoncellements de sable blanc qui ne peuvent convenir pour la mytiliculture. Des essais de l'espèce sont néanmoins faits dans le chenal de Nieupoort et dans les dépendances du port de Zeebrugge, mais les terrains appropriés y sont tellement réduits, qu'il ne peut être question de donner quelque développement à cette culture.

Dans ces conditions, nos pêcheurs ne sont pas à même de tirer directement parti des grandes quantités de naissain dont nous disposons sur notre littoral. Mais comme ce produit a une certaine valeur, le Gouvernement en autorise l'enlèvement à certaines époques de l'année et la majeure partie en est vendue aux mytiliculteurs hollandais, pour l'ensemencement de leurs moulières artificielles de l'Escaut oriental.